



REPORTING FINANCIER BP Aura #55

31 Mars 2025

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 
par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	3
1.2. <i>Nos engagements.....</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne.....</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	6
3.1. <i>Vision dynamique</i>	6
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	6
4. LES CREDITS.....	7
4.1. <i>Note méthodologique.....</i>	7
4.2. <i>Vision dynamique</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés.....</i>	8
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....	10
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	10
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	11



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

La question des Energies Renouvelables revient sur le devant de la scène avec les discussions en cours autour de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui déterminera durablement le mix énergétique de la France pour les prochaines années.

Sur notre région Auvergne Rhône Alpes, c'est surtout la question du photovoltaïque qui risque de se poser, notamment celui des petites puissances, en ombrières ou en toitures, celui qui permet de fixer une valeur locale, diffuse et décarbonée, celui que l'on finance massivement à la Banque de la Transition Energétique par BPAURA.

L'arrêté tarifaire du 26 mars dernier va modifier le modèle économique de ces petites centrales et va demander aux installateurs et développeurs de notre région de s'adapter à marche forcée vers de nouveaux dispositifs, intégrant vraisemblablement de l'autoconsommation collective, voire du stockage.

Afin d'accompagner ces mutations et de soutenir cette énergie à laquelle nous croyons, BPAURA a décidé d'ouvrir une enveloppe de financement de 50 millions d'euros et à taux bonifiés sur toute l'année 2025 et pour des petites puissances comprises entre 100 et 1000 kWc. C'est aussi la preuve de cet engagement inébranlable de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA d'être acteur de la Transition Energétique dans notre chère et belle région.

Encore merci de votre confiance,

Pierre-Henri

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Énergétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Énergétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

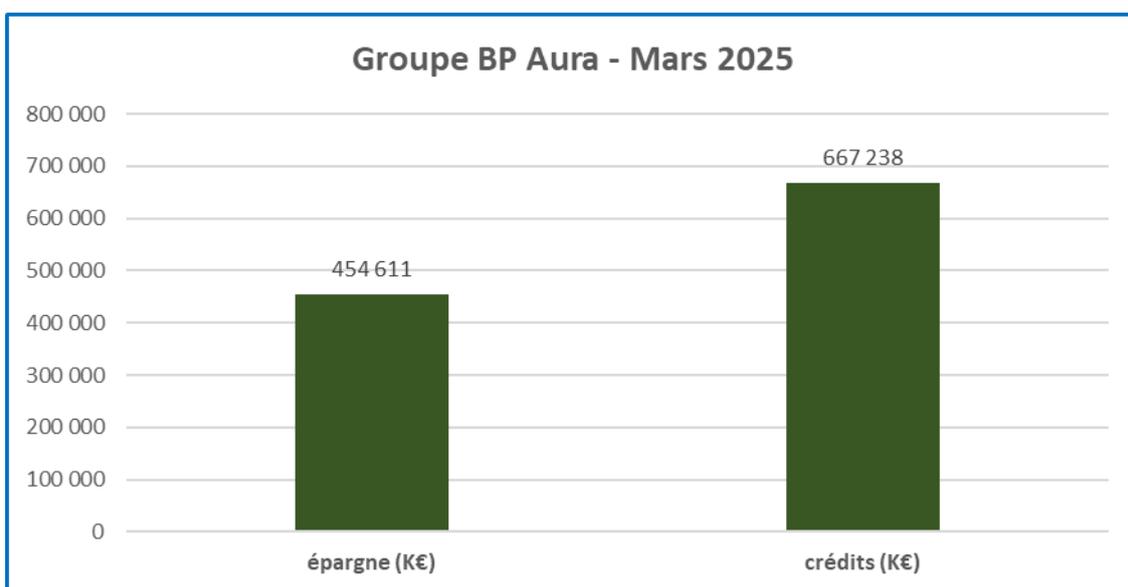
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

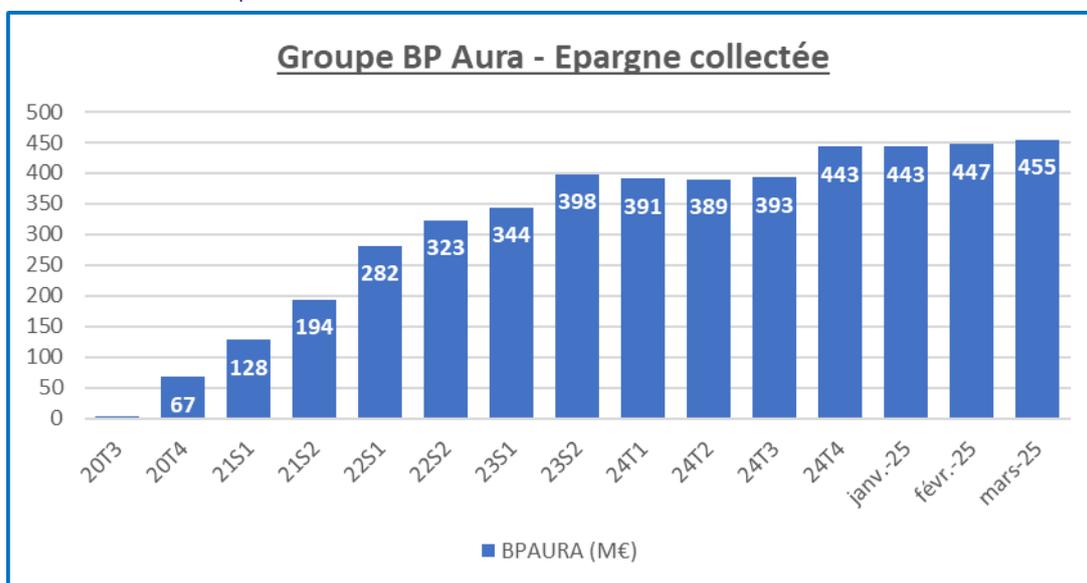
A fin mars 2025, l'épargne collectée s'est élevée à 455 Millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 667 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

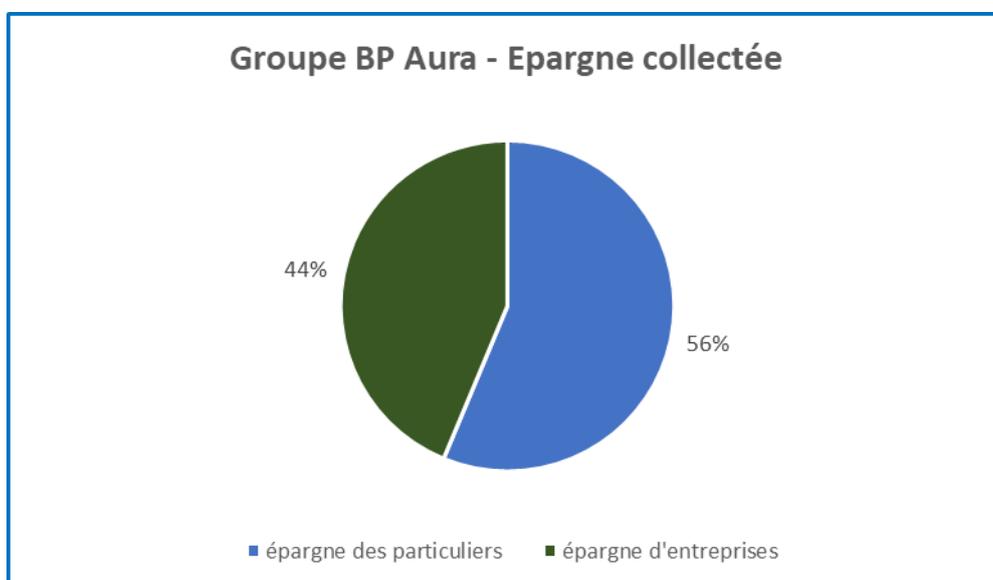
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 11 092 ; les montants collectés sont en légère hausse à 455 millions d'euros à fin mars 2025, même si les encours restent relativement stables depuis le mi-2023.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 56% et auprès d'entreprises pour 44%.



La collecte reste principalement portée par les encours de livrets sociétaires des particuliers :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	83 239 212 €	7 872 492 €	-5 437 990 €	85 673 714 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	168 471 210 €	10 370 542 €	-13 361 382 €	165 480 370 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	3 681 908 €	233 000 €	-603 €	3 914 305 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire¹</i>	716 137 €	24 542 €	-30 422 €	710 256 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	190 895 671 €	9 030 000 €	-1 093 000 €	198 832 671 €
TOTAL	447 004 138 €	27 530 576 €	-19 923 397 €	454 611 318 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

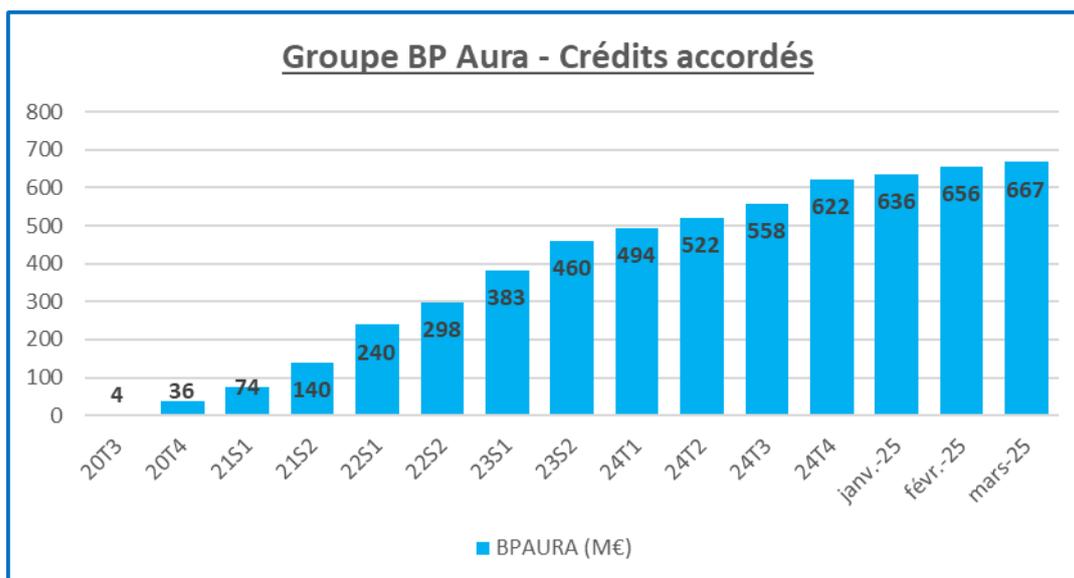
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

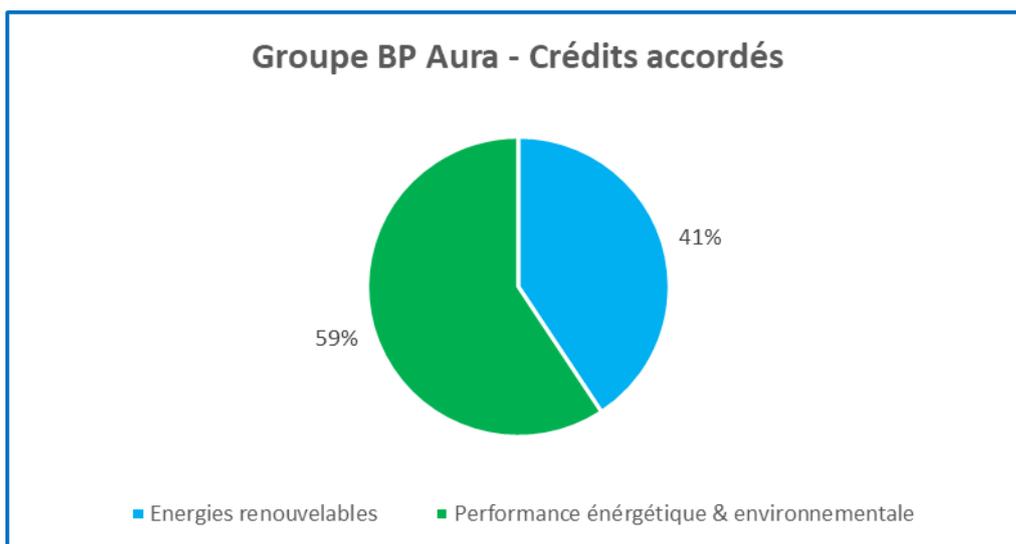
La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	267 775 448 €	7 669 920 €	-2 007 970 €	273 255 021 €
Efficacité énergétique	207 859 707 €	8 607 728 €	-3 197 366 €	214 193 720 €
Eco mobilité	110 130 182 €	3 160 357 €	-2 696 740 €	110 722 202 €
Innovation	26 102 097 €	21 625 €	-271 971 €	25 851 751 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Prévention et maîtrise de la pollution	13 023 358	0 €	-125 332 €	12 776 452 €
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	15 382 445	105 577 €	-125 332 €	2 272 713 €
Autres	28 378 776	0 €	-331 377 €	28 166 541 €
TOTAL	655 562 036 €	19 565 207 €	-8 756 088 €	667 238 398 €

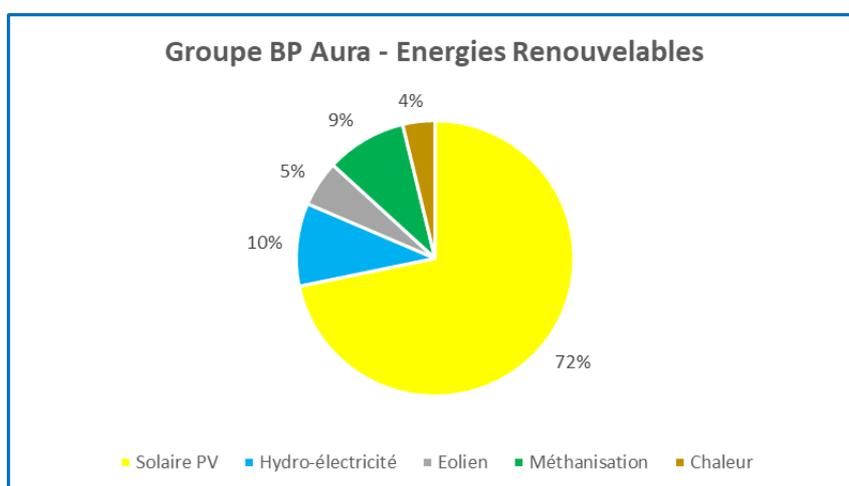
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 41% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergie) et environnementale, à 59%.

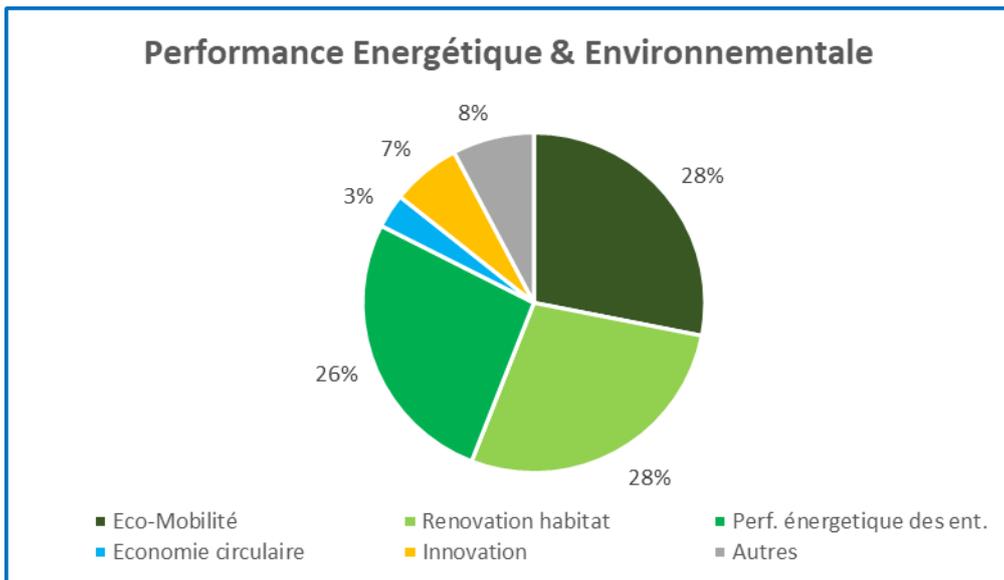


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 12 054 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 72% du montant des projets financés, contre 10% pour l'hydro-électricité, 5% pour les projets éoliens, 9% pour des projets de méthanisation, et 4% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (28%), rénovation énergétique (28%), performance énergétique des entreprises (26%), économie circulaire (3%) et innovation (7%).

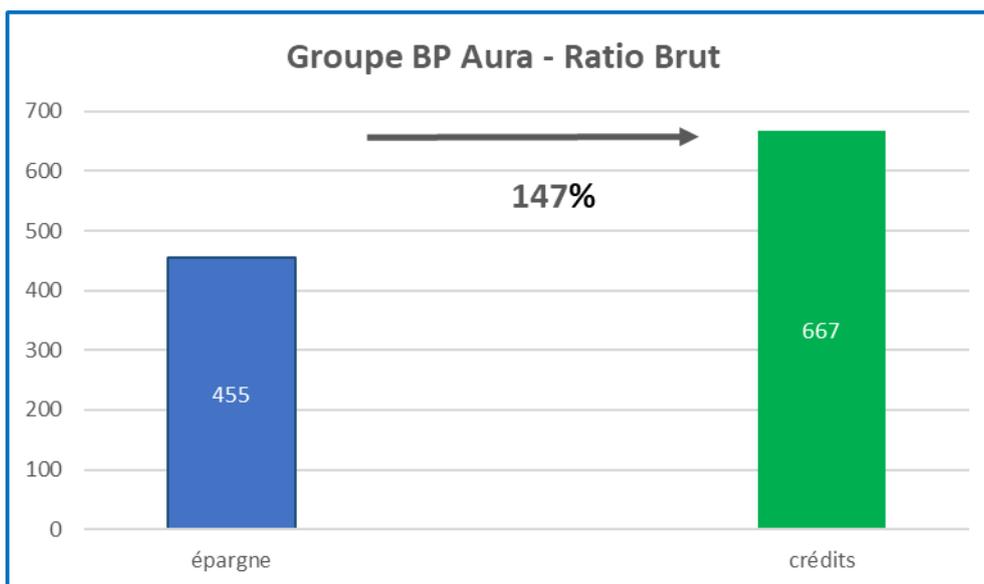


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 147% à fin mars 2025.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 109% à fin mars 2025. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

